



Ateliers juridiques en milieu scolaire

Modalités Pratiques

Merci de lire attentivement l'ensemble des documents avant de débuter toute inscription.

INSCRIPTION :

La fiche d'inscription doit être renvoyée intégralement complétée **au plus tard le 1er octobre 2025**, par mail à juriste1@justiceetville.fr et/ou direction@justiceetville.fr ou par courrier (**Attention nouvelle adresse** : Association Justice et Ville, Tribunal Judiciaire, Place du Palais, 94 000 CRETEIL).

Seront examinées prioritairement les demandes présentées par les **établissements situés dans les quartiers prioritaires**. Les projets seront également pris en considération.

VALIDATION DES ATELIERS :

Une fois l'établissement sélectionné, l'Association enverra par mail une convention à retourner signée, précisant les engagements réciproques ainsi qu'un exemplaire du premier atelier à photocopier.

RÔLE DES ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS :

Même si le soutien de l'action par l'équipe de direction de l'établissement est important, **l'engagement de l'enseignant est primordial pour la réussite des ateliers.**

L'enseignant doit prévenir sa classe de l'intervention de Justice et Ville.

Il choisit la fréquence de nos interventions et les thèmes des trois derniers ateliers. **Nous vous remercions par avance de respecter la propriété intellectuelle des documents fournis.**

L'enseignant veille à ce que les documents et matériels soient prêts pour chaque séance. Il assure la discipline dans sa classe lors des interventions et participe à l'atelier.

Il ne laisse pas le juriste de l'association seul pendant les séances.

Il accueille le juriste et veille à ce que son repas soit pris en charge par l'établissement. En fin d'année scolaire, il participe, avec un membre de la direction de l'établissement, à la réunion-bilan avec l'Association.

RÔLE DE JUSTICE ET VILLE :

Dans la mesure du possible, l'association désigne un juriste par établissement. Celui-ci prendra contact avec les enseignants préalablement à sa première intervention.

Justice et Ville fait son maximum pour satisfaire les souhaits de dates et de fréquence formulés lors de l'inscription mais ne peut garantir leur pleine satisfaction. **Afin d'organiser au mieux nos planning, nous demandons désormais aux établissements de flécher deux jours potentiels d'intervention (Voir fiche d'inscription).**

L'association propose pour chaque atelier des documents facultatifs que l'enseignant peut utiliser pour une reprise de l'atelier après la séance.

Important : L'Association intervient 5 fois dans l'année pour 2 classes par établissement sur un jour unique, choisi par l'établissement. Chaque séance dure 2 heures. Afin de permettre à l'intervenant d'exercer dans les meilleures conditions, le temps de pause entre les deux ateliers doit être le plus court possible ou séparé par la pause méridienne (Ex : 8h30-10h30 / 10h30-12h30 ou 10h30-12h30 / 14h-16h).

NB : Merci de remplir également une fiche **pour la visite en audience correctionnelle** pour en faire profiter les classes qui suivront les ateliers.



Ateliers juridiques en milieu scolaire Fiche d'inscription 2025/2026

Établissement (collège / lycée): _____

Nom du chef d'établissement (pour signature de la convention): _____

Adresse : _____ **Ville:** _____

MAIL de l'établissement OBLIGATOIRE: _____ @ _____

Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ **Entourer si** : REP ou Quartier prioritaire politique de la Ville

Classe n° 1 (classe du matin) :

Niveau et nom de la classe : _____ Nombre d'élèves : _____

Nom du professeur référent : _____ Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Mail de l'enseignant : _____ @ _____

Horaires : _____ Matière enseignée : _____

Classe n° 2 (classe de l'après-midi) :

Niveau et nom de la classe : _____ Nombre d'élèves : _____

Nom du professeur référent : _____ Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Mail de l'enseignant : _____ @ _____

Horaires : _____ Matière enseignée : _____

Merci d'entourer **au moins deux jours potentiels** d'intervention retenus :

Choix 1 : LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI / **Choix 2** : LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Ce jour doit être identique pour les deux classes.

Merci d'indiquer les périodes d'indisponibilités (stages, examens, voyages scolaires...) pour les deux classes :

Merci d'indiquer la liste des thèmes retenus par les enseignants pour les 3 dernières interventions

(Voir Liste en page 3. Il n'est pas nécessaire de choisir le même atelier pour les deux classes)

1. Tableau des peines

2. Chronique judiciaire

3. Classe 1 : _____ Classe 2 : _____

4. Classe 1 : _____ Classe 2 : _____

5. Classe 1 : _____ Classe 2 : _____

Précisions sur le projet : _____



Ateliers juridiques en milieu scolaire

Liste des thèmes des ateliers :

Le thème des deux premiers ateliers est imposé :

- 1) Tableau des peines – découverte du droit pénal
- 2) Chronique judiciaire – découverte de la procédure pénale

Les thèmes des trois autres ateliers sont à choisir parmi les suivants :

- 3) Délits en mode mineurs – Justice des mineurs
- 4) Publier n'est pas jouer – Internet et les réseaux sociaux
- 5) Fabriquons notre loi – Jeu de rôle autour du pouvoir législatif
- 6) Justice française, Justice américaine – Comparaison entre les systèmes judiciaires
- 7) Femme dans tous ces États – États-Unis, France, Japon, Maroc, Sénégal
- 8) Droit au corps – Protection juridique du corps humain
- 9) Casier judiciaire et fichiers police : contient un jeu de mise en situation
- 10) Les discriminations : c'est non ! – Jeux de rôle préjugés/discriminations
- 11) Prison Fake : du mythe à la réalité – Préjugés sur l'univers carcéral
- 12) Escape Game - Jeu d'enquête sur le droit de l'environnement
- 13) Jeu sur la liberté d'expression – Jeux de rôle autour de situations médiatisées
- 14) Responsable ou non ? Telle est la question ! – Responsabilité pénale et causes d'exonération (nouveau)

NB : Les ateliers sont mis à jour pendant la période estivale ainsi il peut y avoir modifications des ateliers existants et créations de nouveaux ateliers.